

Ce n'est que par le maintien de la paix grâce à l'intervention d'une force internationale que la reprise de négociations entre Israël et ses voisins redeviendra possible et, par conséquent, ce n'est que par de telles négociations qu'un règlement des problèmes sérieux qui divisent Israël et ses voisins pourra intervenir.

Nous jugeons à propos que ce soit les Nations Unies qui interviennent dans cette affaire. Nous savons tous que les Nations Unies ne sont pas parfaites et que l'Organisation vaut ce que valent les décisions de ses membres. Nombre de gens ont été déçus par les Nations Unies, mais la crise actuelle démontre de nouveau que l'Organisation est indispensable. Tout ce qui la renforce est d'une importance considérable pour le maintien de la paix dans le monde.

Les efforts antérieurs pour maintenir la paix ont parfois abouti à la frustration plutôt qu'au règlement des conflits élémentaires. Nous oublions trop souvent que sans l'intervention de ces forces, des guerres sanglantes auraient pu éclater ou bien se poursuivre, et Chypre en est un exemple.

● (1420)

Le conflit qui oppose Israël à ses voisins a des causes si profondes que nous ne croyons pas que la simple existence d'une force de maintien de la paix suffise à garantir la paix, quoiqu'elle puisse contribuer à créer une situation favorable à son rétablissement.

Pour ces motifs, et en raison de l'expérience, de la compétence et des connaissances du Canada relativement à l'important soutien logistique qu'on lui demande, nous croyons que le Canada peut apporter une contribution valable au sein de cette force de maintien de la paix, et nous approuvons sa participation. Nous ne le faisons pas sans de vives craintes, ni sans reconnaître que cette force de paix ne pourra pas à elle seule assurer la paix, mais nous pensons qu'elle pourra y contribuer. Selon nous, il serait tout à fait illogique étant donné la réputation dont jouit le Canada comme membre de la communauté mondiale de refuser l'invitation du Secrétaire général des Nations Unies, qui se fait en l'occurrence le porte-parole de la communauté internationale et le défenseur de la paix mondiale.

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, étant donné que je suis député du Québec, on me permettra, je l'espère, de faire un bref commentaire au sujet des dernières élections provinciales.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'espère que l'honorable député pourra faire ses commentaires dans une autre circonstance. Il me semble qu'en ce moment, il serait convenable que l'honorable député, comme les autres honorables députés, se limite à commenter la déclaration qui a été faite par l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je reconnais que l'honorable député de Saint-Hyacinthe s'est permis de dire une phrase ou deux en réponse à certaines réactions de la part d'autres députés. L'honorable député d'Abitibi comprendra, j'en suis certain, qu'il serait préférable que, pour le moment du moins, nous nous en tenions à la déclaration faite par le ministre.

M. Laprise: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Étant donné que le Québec est resté dans la Confédération, je pensais pouvoir me permettre de faire un tel commentaire.

Monsieur l'Orateur, tout comme mes deux préopinants de l'opposition, j'ai reçu la déclaration du secrétaire d'État à 2 h 10, soit exactement au moment où il en avait terminé la lecture.

Privilège—M. O'Connor

Il m'a cependant été difficile d'étudier et d'approfondir ses remarques, mais j'approuve, au nom de mon parti, la décision qui a été prise par le gouvernement canadien d'appuyer l'envoi d'un contingent de surveillance du cessez-le-feu au Moyen-Orient, parce que nous estimons que cette décision est utile. Cependant, je reste très pessimiste devant les exigences que le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies pose aux belligérants. Dans les observations qui ont été faites au Conseil de sécurité et au cours de nombreux débats qui s'ensuivirent et auxquels j'ai assisté à l'ONU, j'ai regretté qu'on ne fasse aucune mention du fond du problème qui existe au Moyen-Orient, et ce depuis la fondation de l'État d'Israël, soit celui des réfugiés palestiniens. Malheureusement, on semble avoir oublié ce point primordial là-bas. Dans la déclaration que nous a remise le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et selon la résolution 340, on fait mention de la décision qui a été prise dans la nuit du 21 au 22 octobre, je crois, de même qu'à la résolution 338, au sujet du cessez-le-feu et du retour aux frontières qui existaient à cette même date.

On oublie encore, monsieur l'Orateur, ce qui s'est passé en 1967. Je pense que c'est la guerre de 1967 qui a été la première cause de la reprise des hostilités en octobre 1973. On oublie encore la recommandation de la résolution 242. Monsieur l'Orateur, même si l'on établissait une force de surveillance de 7,000 hommes armés jusqu'aux dents, avec tous les moyens de communication possibles, à mon avis, il serait difficile de faire régner la paix dans cette partie du monde, car la cause du conflit est toujours présente.

Monsieur l'Orateur, je suis tout de même heureux que l'Organisation des Nations Unies ait mentionné que le Canada compte parmi les participants éventuels et soit le seul à posséder les moyens et l'expérience militaire. Alors, à mon avis, il s'agit de quelque chose qui ne doit pas nécessairement flatter notre orgueil: nos forces armées possèdent de l'expérience non seulement en ce qui touche le Moyen-Orient, mais aussi à l'échelle du monde. Nos forces armées sont reconnues partout comme étant expérimentées.

Monsieur l'Orateur, à mon avis, on devrait aller beaucoup plus loin que les recommandations du Conseil de sécurité, si l'on veut réellement réussir à rétablir là-bas la paix que tout le monde souhaite.

Nous approuvons cette décision et nous souhaitons grandement aller beaucoup plus loin dans ce sens que nous le faisons actuellement.

* * *

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. O'CONNOR—L'ÉRECTION D'UN MUR DE PARPAING À L'ENTRÉE DU BUREAU

M. Terry O'Connor (Halton): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. A mon retour à mon bureau après le déjeuner aujourd'hui, j'ai fait face à une équipe d'ouvriers qui érigeaient un mur de parpaing en face de l'entrée de mon bureau dans l'édifice Confédération. Ces ouvriers n'ont pu offrir aucune explication, sauf qu'ils avaient soumissionné pour le travail vendredi dernier et qu'on leur avait ordonné de le terminer aujourd'hui.